

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

DOLLY S.à r.l.

exploitant sous le nom commercial « Prosper »

Vente de sandwiches et produits de restauration rapide en Click & Collect — Clients professionnels et particuliers

Version en vigueur au 2 juillet 2026

Article 1 — Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») ont pour objet de définir les droits et obligations de DOLLY S.à r.l., exploitant sous le nom commercial « Prosper » (ci-après « Prosper », « la Société » ou « le Vendeur »), et de toute personne physique ou morale procédant à un achat de produits auprès de Prosper (ci-après le « Client »), que ce soit via le site internet marchand de Prosper, par téléphone, par e-mail ou par tout autre moyen de commande à distance, ainsi qu'à l'occasion de retraits effectués directement au local de la Société.

Les présentes CGV s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des ventes de produits (sandwiches, snacks, boissons et articles connexes) conclues par Prosper, que le Client soit :

- **un Client professionnel** (ci-après « Client Pro »), c'est-à-dire toute personne physique ou morale agissant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, notamment les exploitants de stations-service, commerces, entreprises et collectivités ; ou
- **un Client consommateur** (ci-après « Client Consommateur »), c'est-à-dire toute personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale, au sens de l'article L. 010-1 du Code de la consommation.

Les dispositions communes des articles 1 à 9 et 12 à 19 s'appliquent à tous les Clients. Les dispositions spécifiques de l'article 10 s'appliquent exclusivement aux Clients Pro et celles de l'article 11 exclusivement aux Clients Consommateurs. En cas de contradiction entre une disposition commune et une disposition spécifique, la disposition spécifique prévaut.

Le fait de passer commande auprès de Prosper implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV, à l'exclusion de tout autre document. Le Client reconnaît en avoir pris connaissance et les avoir acceptées avant la passation de sa commande, matérialisée notamment par une case à cocher non pré-cochée lors du parcours de commande en ligne.

Article 2 — Identification du Vendeur

Les produits et services décrits dans les présentes CGV sont vendus par :

DOLLY S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, exploitant sous le nom commercial « **Prosper** »

Siège social : 5, route d'Arlon, L-8832 Rombach-Martelange, Grand-Duché de Luxembourg

Local de retrait des commandes : 5, route d'Arlon, L-8832 Rombach-Martelange, Grand-Duché de Luxembourg

Numéro RCS Luxembourg : B195307

Numéro de TVA intracommunautaire : LU275.65.320

Représentée par : Madame Alexandra Bailly, gérante

E-mail de contact / réclamations : info@prosper.lu

Site internet : www.prosper.lu

Article 3 — Définitions

- « **Produits** » : sandwiches, salades, snacks, boissons et tout autre article alimentaire ou non alimentaire proposé à la vente par Prosper.
- « **Commande** » : tout acte par lequel le Client valide l'achat de Produits auprès de Prosper, en ligne, par téléphone, par e-mail ou par tout contrat-cadre écrit.
- « **Support durable** » : tout support (courrier électronique, PDF téléchargeable, courrier papier) permettant au Client de stocker les informations qui lui sont adressées personnellement, d'y accéder et de les reproduire à l'identique.
- « **Jour ouvré** » : tout jour autre que le samedi, le dimanche et les jours fériés légaux au Grand-Duché de Luxembourg.

Article 4 — Produits, ingrédients et allergènes

Les Produits proposés à la vente sont ceux figurant sur le site internet de Prosper, dans son catalogue professionnel ou sur tout support de commande, dans la limite des stocks disponibles. Prosper apporte le plus grand soin à la description et à la présentation de ses Produits ; toutefois, en cas d'erreur manifeste de description ou de photographie, la responsabilité de Prosper ne saurait être engagée.

Conformément au règlement (UE) n° 1169/2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (« règlement INCO »), Prosper met à disposition du Client, avant la conclusion de la vente et au plus tard lors du retrait, la dénomination du Produit ainsi que la liste des allergènes qu'il contient parmi les quatorze allergènes à déclaration obligatoire suivants :

- Céréales contenant du gluten
- Crustacés
- Œufs
- Poissons
- Arachides
- Soja
- Lait (y compris lactose)
- Fruits à coque
- Céleri
- Moutarde
- Graines de sésame
- Anhydride sulfureux et sulfites
- Lupin

- Mollusques

Cette information est disponible sur simple demande auprès du service commercial ainsi que, le cas échéant, sur l'étiquetage des Produits préemballés ou sur le support de commande pour les Produits non préemballés. Il appartient au Client de signaler toute allergie ou intolérance particulière avant la validation de sa commande.

Prosper applique des procédures d'autocontrôle fondées sur les principes HACCP et respecte la réglementation luxembourgeoise et européenne en matière de sécurité alimentaire, sous le contrôle de l'Administration de la sécurité alimentaire (Sécurité alimentaire Luxembourg).

Article 5 — Prix

Les prix des Produits sont indiqués en euros (€), toutes taxes comprises (TTC).

Les prix appliqués sont ceux en vigueur au jour de la Commande, tels qu'affichés sur le site internet, le catalogue professionnel ou le barème de prix communiqué au Client. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicable est celle en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg à la date de la Commande — à titre indicatif, le taux super-réduit de 3 % s'applique en principe à la vente de denrées alimentaires à emporter, sous réserve de confirmation par l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA (AED) pour l'activité précise de la Société.

Prosper se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant entendu que le prix figurant sur la confirmation de Commande est le seul applicable au Client pour la Commande concernée. Pour les Clients Pro liés par un contrat-cadre, toute modification tarifaire fait l'objet d'une notification préalable dans les conditions prévues à l'article 10.2.

Des conditions tarifaires spécifiques (remises quantitatives, tarifs dégressifs, tarifs contractuels) peuvent être consenties aux Clients Pro dans le cadre d'un contrat-cadre de fourniture ou d'un barème de prix dédié.

Article 6 — Commande

Les Commandes peuvent être passées via le site internet marchand de Prosper (paiement en ligne sécurisé), par téléphone, par e-mail, ou dans le cadre d'un contrat-cadre pour les Clients Pro effectuant des commandes récurrentes.

Pour les Commandes passées en ligne, le processus de commande comporte les étapes suivantes : sélection des Produits, récapitulatif de la Commande et du prix total TTC, choix du créneau de retrait, acceptation expresse des présentes CGV au moyen d'une case à cocher non pré-cochée, puis validation du paiement. Conformément à l'article L. 222-8 du Code de la consommation, le bouton de validation finale de la Commande indique de manière lisible et non ambiguë que la Commande implique une obligation de paiement (« Commande avec obligation de paiement » ou mention équivalente).

Une confirmation de Commande est adressée au Client par e-mail sur un support durable, reprenant le détail des Produits commandés, le prix total, le lieu et le créneau de retrait, ainsi qu'un lien de téléchargement des présentes CGV.

Prosper se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute Commande émanant d'un Client avec lequel existerait un litige relatif au paiement d'une Commande antérieure, ou en cas d'indisponibilité des Produits

commandés, sous réserve d'en informer le Client dans les meilleurs délais et de procéder, le cas échéant, au remboursement des sommes déjà versées.

Article 7 — Modalités de paiement

Sauf accord contraire, les Commandes en ligne sont payables comptant au moment de la Commande par carte bancaire, au moyen de la solution de paiement sécurisée mise en œuvre par Prosper (prestataire de services de paiement Worldline). Les données bancaires du Client sont transmises directement au prestataire de paiement au moyen d'un protocole de chiffrement sécurisé (SSL/TLS) et ne sont ni conservées ni accessibles par Prosper.

Pour les Clients Pro bénéficiant d'un contrat-cadre, le paiement peut également s'effectuer par virement bancaire à réception de facture, selon les modalités et délais précisés à l'article 10.3.

Toute Commande n'est considérée comme définitivement enregistrée qu'après confirmation du paiement (pour les paiements par carte) ou après acceptation expresse du bon de commande (pour les Clients Pro facturés à terme).

Article 8 — Retrait des commandes

Prosper fonctionne exclusivement selon un système de retrait en magasin (« Click & Collect ») : aucune livraison n'est proposée, que ce soit aux Clients Consommateurs ou aux Clients Pro. Le Client retire lui-même sa Commande, ou la fait retirer par une personne de son choix, au local de Prosper indiqué à l'article 2, durant le créneau horaire convenu lors de la Commande.

Sauf accord contraire, la Commande est tenue à la disposition du Client pendant le créneau horaire indiqué lors de la confirmation de Commande. Compte tenu du caractère périssable des Produits, tout retard significatif dans le retrait au-delà de ce créneau peut entraîner l'annulation de la Commande sans remboursement, sauf circonstance dûment justifiée signalée à Prosper avant l'expiration du créneau.

Le Client (ou la personne mandatée pour le retrait) est tenu de vérifier l'état et la conformité de la Commande au moment du retrait et de signaler immédiatement toute anomalie (emballage endommagé, non-conformité) selon les modalités prévues aux articles 10.5 et 11.4. À défaut de réserves formulées au moment du retrait, les Produits sont réputés conformes.

Les risques liés aux Produits (perte, détérioration, non-respect de la chaîne du froid) sont transférés au Client dès le retrait effectif au local de Prosper.

Article 9 — Transfert de propriété et clause de réserve de propriété

Le transfert de propriété des Produits au profit du Client Consommateur intervient dès l'encaissement intégral du prix.

À l'égard des Clients Pro, Prosper se réserve la propriété des Produits vendus jusqu'au paiement intégral du prix en principal et accessoires, conformément aux règles applicables en matière de réserve de propriété. Cette clause ne fait toutefois pas obstacle au transfert, dès le retrait, des risques de perte, de détérioration ou de non-conservation des Produits à la charge du Client Pro, notamment s'agissant du respect de la chaîne du froid après réception.

Article 10 — Dispositions spécifiques aux Clients professionnels (B2B)

10.1 Champ d'application

Le présent article s'applique exclusivement aux relations commerciales entre Prosper et ses Clients Pro, notamment les exploitants de stations-service, commerces de proximité, entreprises et collectivités effectuant des commandes dans le cadre de leur activité professionnelle. Les dispositions protectrices propres aux consommateurs (droit de rétractation, garantie légale de conformité au sens du Code de la consommation) ne sont pas applicables aux Clients Pro, sauf accord contraire exprès de Prosper.

10.2 Commandes récurrentes et contrat-cadre

Les Clients Pro procédant à des commandes régulières ou récurrentes (notamment les stations-service approvisionnées quotidiennement ou hebdomadairement) peuvent conclure avec Prosper un contrat-cadre de fourniture précisant notamment : la fréquence et les modalités de commande, les délais de préparation et les créneaux de retrait, les quantités et références de Produits, le barème tarifaire applicable, ainsi que, le cas échéant, une politique de reprise des invendus. En l'absence de contrat-cadre écrit, chaque Commande est régie par les présentes CGV et par les conditions particulières (quantités, délai de commande préalable, prix) confirmées par écrit (e-mail ou bon de commande) au moment de la Commande.

Toute modification substantielle des conditions tarifaires ou commerciales applicables à un Client Pro lié par un contrat-cadre fait l'objet d'une notification écrite préalable, avec un délai de préavis raisonnable permettant au Client Pro, s'il le souhaite, de mettre fin à la relation commerciale dans les conditions de l'article 10.6.

10.3 Modalités et délais de paiement — intérêts de retard

Sauf stipulation contraire figurant sur la facture ou dans un contrat-cadre signé entre les parties, les factures adressées aux Clients Pro sont payables au comptant, net et sans escompte, à réception de facture. Un délai de paiement plus long peut être convenu entre les parties, sans pouvoir excéder soixante (60) jours à compter de la date de la facture, conformément à la loi modifiée du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard dans les transactions commerciales.

À défaut de paiement à l'échéance, et sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire, toute somme due porte de plein droit intérêt, à compter du jour suivant la date d'échéance, au taux d'intérêt légal pour retard de paiement applicable aux transactions commerciales, publié semestriellement au Mémorial B (taux de référence de la Banque centrale européenne majoré de 8 points de pourcentage).

Prosper pourra en outre réclamer, de plein droit, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros (40 €), sans préjudice d'une indemnisation complémentaire sur justificatifs si les frais de recouvrement effectivement exposés (notamment frais de contentieux ou de recouvrement) excèdent ce montant forfaitaire.

En cas de retard de paiement, Prosper se réserve également le droit de suspendre l'exécution des Commandes en cours et à venir jusqu'à complet paiement des sommes dues, sans que cette suspension puisse engager sa responsabilité.

10.4 Gestion des invendus et respect de la chaîne du froid

Sauf accord contraire prévu dans un contrat-cadre, Prosper ne procède à aucune reprise systématique des Produits invendus ou arrivés à date limite de consommation (DLC). Il appartient au Client Pro, notamment

lorsqu'il revend les Produits à ses propres clients (cas des stations-service), de respecter scrupuleusement les DLC indiquées, d'assurer une conservation des Produits dans des conditions de température conformes à la réglementation applicable (chaîne du froid), et de retirer de la vente tout Produit dont la DLC est dépassée. Le Client Pro est seul responsable, à l'égard de ses propres clients ou des autorités de contrôle, du respect de ces obligations une fois les Produits réceptionnés.

10.5 Réclamations et non-conformité

Toute réclamation relative à une non-conformité apparente (erreur de référence, quantité, avarie visible) doit être signalée à Prosper par écrit (e-mail) dans un délai de vingt-quatre (24) heures suivant le retrait, compte tenu du caractère périssable des Produits, accompagnée de tout justificatif utile (photographies notamment). Passé ce délai, la Commande est réputée conforme et acceptée sans réserve.

En cas de non-conformité avérée et imputable à Prosper, celle-ci procède, à son choix, au remplacement des Produits concernés ou à un avoir/remboursement correspondant, à l'exclusion de toute autre indemnisation, sauf faute lourde ou intentionnelle de Prosper.

10.6 Durée et résiliation

Sauf disposition contraire d'un contrat-cadre écrit, la relation commerciale avec un Client Pro peut être résiliée par chacune des parties à tout moment, moyennant un préavis écrit raisonnable tenant compte de la durée de la relation commerciale et des usages du secteur, sans préjudice des Commandes déjà en cours d'exécution. En cas de manquement grave de l'une des parties à ses obligations (notamment défaut de paiement persistant), l'autre partie pourra résilier la relation commerciale de plein droit, après mise en demeure restée infructueuse pendant quinze (15) jours.

Article 11 — Dispositions spécifiques aux Clients consommateurs (B2C)

11.1 Champ d'application

Le présent article s'applique exclusivement aux Commandes passées par des Clients Consommateurs, à distance (site internet, téléphone, e-mail), conformément aux articles L. 222-1 et suivants du Code de la consommation relatifs aux contrats à distance conclus avec les consommateurs.

11.2 Droit de rétractation

Conformément à l'article L. 222-13 du Code de la consommation, le Client Consommateur dispose en principe d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception du bien pour se rétracter d'un contrat conclu à distance, sans justification ni pénalité.

Toutefois, conformément à l'article L. 222-14, point 4°, du Code de la consommation, ce droit ne s'applique pas aux biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement. Les sandwiches et autres denrées alimentaires fraîches vendus par Prosper relevant de cette catégorie, le droit de rétractation ne s'applique pas une fois la Commande confirmée et en cours de préparation. Le Client Consommateur en est informé avant la validation de sa Commande.

Ce droit reste applicable, dans les conditions de droit commun, aux éventuels Produits non périssables (articles d'épicerie fine, boissons en bouteille scellée non ouverte, objets promotionnels) non descellés. Le Client l'exerce alors par une déclaration dénuée d'ambiguïté (formulaire type en Annexe 1 ou tout autre écrit), Prosper procédant au remboursement dans un délai maximal de quatorze (14) jours selon les mêmes modalités de paiement que celles utilisées pour la Commande.

11.3 Garantie légale de conformité

Prosper est tenue, à l'égard du Client Consommateur, de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 212-1 et suivants du Code de la consommation, pendant un délai de deux (2) ans à compter de la délivrance du bien (c'est-à-dire du retrait de la Commande). Les défauts de conformité apparaissant dans les douze (12) mois suivant la délivrance sont présumés exister au moment de la délivrance, sauf preuve contraire apportée par Prosper.

Au titre de cette garantie, le Client Consommateur peut demander la mise en conformité du bien (réparation ou remplacement) ou, à défaut, la réduction du prix ou la résolution de la Commande, dans les conditions prévues par le Code de la consommation. Compte tenu de la nature alimentaire et périssable des Produits, cette garantie s'exerce principalement par le signalement immédiat, dans les vingt-quatre (24) heures suivant la réception, de tout défaut de conformité (Produit avarié, non conforme à la commande, présentant un défaut d'hygiène), accompagné de justificatifs, en vue d'un remplacement ou d'un remboursement.

Cette garantie légale de conformité est indépendante de toute garantie commerciale éventuellement consentie par Prosper et s'applique sans préjudice du droit, pour le Client, de s'adresser à l'Union luxembourgeoise des consommateurs (ULC) ou au Centre européen des consommateurs (CEC Luxembourg) en cas de litige.

11.4 Réclamations

Toute réclamation relative à la qualité, à la conformité ou à l'hygiène d'un Produit peut être adressée à Prosper aux coordonnées figurant à l'article 2, dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans les vingt-quatre (24) heures suivant la réception compte tenu du caractère périssable des Produits. Prosper s'engage à traiter toute réclamation avec diligence et à apporter une réponse dans un délai raisonnable.

Fourniture de produits ou services non commandés : conformément à l'article L. 222-25 du Code de la consommation, le Client Consommateur n'est tenu à aucune obligation de paiement en cas de fourniture non demandée de Produits ou services, et son silence ne vaut pas acceptation.

Article 12 — Responsabilité

Prosper met en œuvre tous les moyens raisonnables pour assurer la qualité, la fraîcheur et la conformité de ses Produits à la réglementation en matière de sécurité alimentaire. Sa responsabilité ne saurait toutefois être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de ses obligations imputable soit au Client (notamment en cas de non-respect de la chaîne du froid après le retrait ou dépassement de la DLC), soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers, soit à un cas de force majeure au sens de l'article 13.

Aucune clause des présentes CGV n'a pour objet ou pour effet de limiter ou d'exclure la responsabilité de Prosper en cas de dommage corporel, de faute lourde ou de faute intentionnelle, ni de porter atteinte aux droits impératifs reconnus aux consommateurs par le Code de la consommation.

En dehors de ces cas, et dans les limites autorisées par la loi, la responsabilité de Prosper à l'égard des Clients Pro est limitée au montant de la Commande concernée, à l'exclusion de tout dommage indirect (perte d'exploitation, perte de clientèle, atteinte à l'image) résultant d'un manquement de Prosper.

Article 13 — Force majeure

Prosper ne pourra être tenue responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de l'une de ses obligations résultant d'un cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence luxembourgeoise, en ce compris notamment : catastrophes naturelles, conditions climatiques exceptionnelles empêchant l'ouverture du local ou la préparation des Commandes, grèves totales ou partielles (internes ou chez un fournisseur ou prestataire de paiement), épidémies, incendie, panne informatique ou coupure des réseaux de télécommunication ou d'électricité, ou toute décision des autorités publiques rendant impossible l'exécution normale des Commandes. Dans un tel cas, les obligations de Prosper sont suspendues pendant la durée de l'événement, sans indemnité, le Client étant informé dans les meilleurs délais.

Article 14 — Propriété intellectuelle

L'ensemble des éléments du site internet de Prosper (textes, photographies, logos, marques, charte graphique, recettes et présentations culinaires) est protégé par le droit de la propriété intellectuelle et demeure la propriété exclusive de Prosper ou de ses partenaires. Toute reproduction, représentation, modification ou exploitation, totale ou partielle, de ces éléments, sans autorisation écrite préalable de Prosper, est strictement interdite et susceptible de constituer une contrefaçon.

Article 15 — Protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel collectées auprès du Client (identité, coordonnées, données de commande) sont traitées par Prosper, en qualité de responsable de traitement, aux fins de gestion des Commandes, de la relation commerciale et de la facturation, dans le respect du règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et de la législation luxembourgeoise applicable en matière de protection des données.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données, qu'il peut exercer auprès de Prosper aux coordonnées figurant à l'article 2, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD), 15, boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux. Les modalités détaillées de traitement des données sont précisées dans la politique de confidentialité disponible sur le site internet de Prosper.

L'acceptation des présentes CGV lors de la Commande en ligne est distincte de tout consentement spécifique requis au titre du RGPD (par exemple pour l'envoi de communications commerciales), qui doit faire l'objet d'une case à cocher séparée.

Article 16 — Modification des CGV

Prosper se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables à une Commande sont celles en vigueur à la date de passation de cette Commande, telles qu'acceptées par le Client. Les CGV modifiées sont mises à disposition sur le site internet de Prosper et, pour les Clients Pro liés par un contrat-cadre en cours, notifiées dans les conditions prévues à l'article 10.2.

Article 17 — Nullité partielle

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGV venait à être déclarée nulle, illégale ou inapplicable par une juridiction compétente, cette stipulation serait réputée non écrite, sans que cela n'affecte la validité des autres stipulations, qui conservent leur plein effet.

Article 18 — Droit applicable, règlement des litiges et médiation

Les présentes CGV sont soumises au droit luxembourgeois, à l'exclusion de toute autre législation, sans préjudice, pour les Clients Consommateurs résidant dans un autre État membre de l'Union européenne, des dispositions impératives de protection prévues par la loi de leur pays de résidence.

En cas de litige, le Client est invité à contacter en priorité Prosper afin de rechercher une solution amiable, aux coordonnées figurant à l'article 2.

À défaut de résolution amiable, le Client Consommateur peut s'adresser gratuitement :

- **à l'Union luxembourgeoise des consommateurs (ULC)**, 55, rue des Bruyères, L-1274 Howald, pour tout litige de consommation national ; ou
- **au Centre européen des consommateurs Luxembourg (CEC)**, 271, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, pour tout litige de consommation à caractère transfrontalier ; ou
- **à la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (RLL)**, accessible à l'adresse <https://ec.europa.eu/consumers/odr>.

À défaut d'accord amiable ou de médiation, tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes CGV relève de la compétence exclusive des juridictions du Grand-Duché de Luxembourg, sans préjudice des règles impératives de compétence applicables aux litiges de consommation.

Article 19 — Acceptation des CGV

La validation de la Commande, matérialisée par le clic sur le bouton de confirmation (« Commande avec obligation de paiement » ou mention équivalente) précédé de la case à cocher d'acceptation des présentes CGV, vaut acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes CGV par le Client. Pour les Commandes passées par téléphone ou par contrat-cadre écrit, l'acceptation résulte de la signature du bon de commande ou du contrat-cadre, ou de la confirmation écrite (e-mail) de la Commande par le Client.

Les présentes CGV sont mises à disposition du Client sur un support durable, téléchargeable au format PDF depuis le site internet de Prosper, préalablement à la conclusion de toute Commande.

Annexe 1 — Formulaire type de rétractation

(Ce formulaire n'est utile que pour les Produits non périssables pour lesquels le droit de rétractation s'applique conformément à l'article 11.2. À compléter et renvoyer uniquement dans ce cas.)

À l'attention de DOLLY S.à r.l. (Prosper), 5, route d'Arlon, L-8832 Rombach-Martelange, Grand-Duché de Luxembourg — info@prosper.lu

Je/nous (*) notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien ci-dessous :

- Commande n° :
- Commandé le : / Reçu le :
- Nom du (des) Client(s) :
- Adresse du (des) Client(s) :
- Signature du (des) Client(s) (uniquement en cas de notification sur papier) :
- Date :

(*) Rayer la mention inutile.